

# Conseil Municipal du 22 Juin 2023 à 21h00

**Présents** : Yves Funel, Jean-François Ballester, Bernard Cessou, Stéphan Bergeon, Mireille Jacob, Patrice Orban, Marie-Christine Peyroutou.

**Excusés** : Marie-France Clarac (pouvoir à Marie-Christine Peyroutou)  
Luc Ménardo (pouvoir à Jean-François Ballester)

**Absents** : Marie Azihari, Victor Parzych.

**Secrétaire de séance** : Mireille Jacob.

## **Annulation délibérations conventions pâturage :**

Suite à l'envoi au contrôle de la légalité des délibérations des conventions de pâturage prise lors du conseil municipal du 24/03/2023, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a notifié à la commune l'illégalité de celles-ci en soulignant la nécessité de faire une répartition des parcelles sur les différents demandeurs. Le Maire propose d'annuler ces 3 délibérations de conventions de pâturage entachées d'illégalité, et pour ne pas perdre l'herbage pour l'année 2023 de le remplacer par une vente d'herbe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'annulation des 3 délibérations de conventions de pâturage et les remplacer par une vente d'herbe pour l'année 2023.

## **Equipement de stockage d'eau de pluie ovins :**

C'est un projet qui avance en lien avec la présence d'un enjeu « vipère d'orsini ». Le CEN PACA et la DREAL ont été contactés afin qu'ils fassent un retour sur les emplacements proposés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la méthode.

## **Etude de faisabilité maison Olnier :**

Suite à l'étude effectuée par l'architecte Adrien Chiapelli, il avait été décidé en Conseil Municipal qu'un groupe de travail serait constitué afin d'apporter tous les éléments nécessaires pour une aide à la décision. Stéphan Bergeon propose d'avancer sur le sujet et Marie-Christine Peyroutou explique qu'il conviendrait de mettre en place un groupe de travail d'ici la fin de l'année 2023 afin de pouvoir procéder à une inscription au budget 2024, en fonction de la décision retenue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés et propose de créer un groupe de travail composé de plusieurs conseillers d'ici la fin novembre.

### **Décision modificative amortissement :**

Les réseaux orange ont été enfouis il y a plusieurs années et il convient de les amortir par des écritures d'ordre qui n'ont pas été inscrites au budget 2023. Il faut procéder à la régularisation des opérations par une décision modificative.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la régularisation des opérations par une décision modificative.

### **Délibération emplois saisonniers 2023 :**

Monsieur le préfet des Alpes Maritimes a considéré illégale la délibération n° 08/23 du 24/03/2023 concernant la création d'emplois saisonniers, celle-ci ne faisant pas apparaître l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois. Il est donc nécessaire d'annuler et de reprendre cette délibération en mentionnant bien l'inscription au budget des crédits nécessaires aux dépenses des emplois saisonniers.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés d'annuler la délibération n° 08/23 du 24/03/2023 et d'en reprendre une nouvelle avec les mentions demandées.

### **Redevance TIPI :**

Comme chaque année, la redevance concernant la mise à disposition du terrain accueillant les tipis pendant la saison estivale doit être réactualisée. Après calcul, le montant de la redevance pour l'année 2023 s'élève à 721,89 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la réactualisation de la redevance TIPI pour l'année 2023.

### **Plan de paysage SMGA :**

Le SMGA propose une requalification paysagère du parking de l'Audibergue. Le SMGA est porteur du projet. Il demande que des élus référents de la Commune de Caille soient associés au projet. Stéphan Bergeon et Mireille Jacob se proposent de suivre le projet en lien avec le SMGA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le projet de requalification paysagère du parking de l'Audibergue et acceptent que Stéphan Bergeon et Mireille Jacob soient désignés élus référents pour suivre le projet.

### **Épicerie sociale :**

Une épicerie sociale a vu le jour en avril 2022. Une délibération doit être prise afin de régulariser son ouverture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la régularisation de l'ouverture de l'épicerie sociale.

### **Questions diverses :**

- Jean-François Ballester repose la question sur la provenance et la nature de la terre déposée à la carrière. Une étude des résultats analytiques a été apportée par la société Polonio J.M .
- Matérialisation des places de parking : les places de parking (prévues dans le cadre de la voirie communale 2022) devraient être tracées dans les rues à partir de septembre 2023. Marie-Christine Peyroutou demande s'il est possible de matérialiser des places au départ de la rue du Pati.
- La commune d'Andon-Thorenc-Canaux a finalement accepté la demande de dérogation de 2 enfants domiciliés sur Caille.
- La rue goudronnée depuis 2 ans déjà entre la rue principale et la départementale est en cours de régularisation.
- Il serait possible d'acquérir une urne électorale avec une aide de la Préfecture des Alpes Maritimes ; monsieur le Maire pense que ce n'est pas nécessaire.
- Une réunion publique va avoir lieu le 17 juillet 2023 afin d'informer la population sur la coupe des sapins pectinés dépérissants dans l'ubac qui doit être effectuée sur les parcelles 17-21.
- Stéphane Bergeon fait un point sur le projet du « parcours aventure jeux famille » sur la Moulière.
- Il est prévu de poser du nouveau gazon dans la cour de l'école pendant les vacances scolaires.
- Un jury de recrutement va avoir lieu afin que Monsieur le Maire puisse procéder au remplacement de Monsieur Mickael Berge, adjoint technique, pour lequel aucune date n'a été fixée.